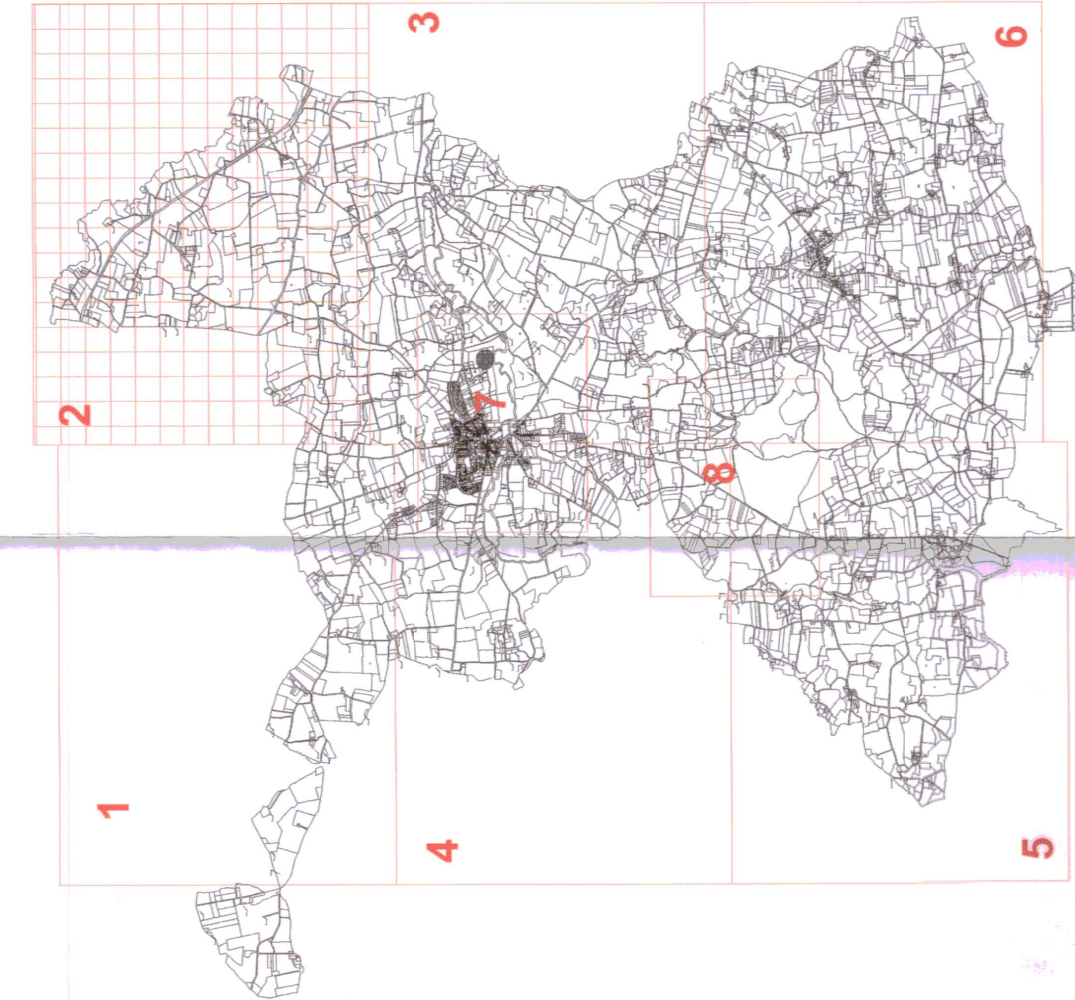




- UC : zone urbaine centrale
UE : zone urbaine "périphérique"
UH : zone urbaine de Quatre Routes
UA : zone économique
UL : zone de loisirs, tourisme
A : zone agricole
N : zone naturelle
Nl : zone naturelle bâtie à vocation touristique
NL : zone naturelle de loisirs
1AU : zone d'urbanisation future (possibilité d'aménagement immédiat)
2AU : zone d'urbanisation future

Légende :

- UC** nom de la zone
--- Limites de zone
■ Espace boisé classé à conserver ou à créer
■ halle ou boisement à préserver au titre du L 123.1.7
■ halle à créer
■ emplacement réservé
--- tracé indicatif des futures voies principales
○ servitude AC1 : protection des monuments historiques

STEP
localisation indicative de la future station d'épuration et périmètre de protection de 100m
localisation indicative de site archéologique, le numéro renvoie au tableau des sites archéologiques (cf rapport de présentation)

25
bâti en zone A pouvant faire l'objet d'un changement de destination sous condition, le numéro renvoie au numéro de la fiche du cahier de repérage versé au dossier de PLU
bâti remarquable

25
bâti remarquable qui est aussi un bâti en zone naturelle, le numéro renvoie à un changement de destination

zone humide, cf annexes du PLU

Espace de projet en application du L 123.2a

circuits : PDJPR, gr, vt, équestre

périmètre du droit de préemption urbain

ALEAS DU PPRJ
Important : consulter le règlement, les précisions sur chaque aléa figurent en annexe du règlement.

aléa zone rouge tramé et rouge pointillé

aléa zone bleue

aléa zone rouge

tableau des emplacements réservés

numéro	superficie en m2	objet	bénéficiaire
1	2008	aménagement de voirie	Commune
2	258	réalisation d'un ouvrage d'art	Commune
3	235	aménagement de voirie	Commune
4	250	aménagement de voirie	Commune
5	250	aménagement de voirie	Commune
6	311	aménagement de voirie	Commune
7	2638	aménagement de voirie	Commune
8	950	aménagement de voirie	Commune

5.2

Plan Local d'Urbanisme

IFFENDIC

SARL, atelier du CAMAL 21, Bd Franklin Roosevelt 56300 IFFENDIC Tél : 02 98 22 72 07 Fax : 02 98 22 72 07	Nord-est	Approuvé le : 22.11.2010 et 23.02.2011 Arrêté le : 28.03.2009
Echelle : 500m		
Date : Février 2011		